



Mariage france et madeire, modalités et précisions

Par Visiteur

J'ai fréquenté un portugais de Madeire résidant en France depuis 20 ans et qui est marié depuis 1999 à une française et qui est séparé de fait uniquement de cette femme depuis 2 ans. J'avais demandé à cet homme si il avait la nationalité acquise il m'a dit que non et avait uniquement une carte de séjour.

J'ai su qu'il avait acheté un appartement avec cette femme depuis 7 ans à crédit et curieusement il rembourse seul malgré un compte joint. La femme a démissionné 2 ans après l'achat de l'appartement n'a pas travaillé pendant 3 ans et a fini par partir.

Ces 2 personnes n'ont pas d'enfant et non pas fait de contrat de mariage et ne refuse de divorcer et l'homme verse une compensation à sa femme depuis 2 ans.

Est ce un cas de mariage Blanc?

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Non l'on ne peut pas considérer qu'il s'agit d'un mariage blanc.

Dans quel but souhaitez vous connaître cette information?

Pour quelle raison l'épouse refuse de divorcer?

Cordialement

Par Visiteur

Je souhaiterai avoir une indication sur ce cas tout simplement car j'ai été enceinte du mari j'ai vécu dans l'appartement conjugal.

Je sais que le mari rembourse tout seul l'appartement acheté en commun et curieusement l'achat correspond 4 ans après son union avec une française en 1999.

Je me suis mise en relation avec l'épouse pour cause de grossesse J'ai abordé le cas de l'appartement et là pas de réponse et bien sur elle m'autorisait à rester avec le mari.

De mon côté en voyant cela je n'ai pas poursuivi la grossesse car c'était malsain.

C'est un cas spécial y'a pas d'enfants entre eux y'a séparation de fait et déclaration à part des impôts sur le revenu depuis cette année.

Encore un dernier élément l'année du mariage le mari a été embauché dans l'entreprise où il était intérimaire il y a 11 ans maintenant.

Je sais que les époux sont en relation téléphonique et le mari ne veut pas savoir si son épouse fréquente un autre homme.

Je trouve cela très douteux

Pouvez vous m'éclairer davantage?

Par Visiteur

Madame,

Bien que je comprenne la situation, je ne vois pas en quoi il pourrait y avoir mariage blanc.

Je sais que le mari rembourse tout seul l'appartement acheté en commun et curieusement l'achat correspond 4 ans après son union avec une française en 1999.
Cela relève d'un accord entre eux.

Je sais que les époux sont en relation téléphonique et le mari ne veut pas savoir si son épouse fréquente un autre homme.

Je trouve cela très douteux

Je comprends bien mais l'on ne peut qualifier leur union de mariage blanc.

Le mari (étranger) n'a pas vraiment obtenu d'avantages du fait de ce mariage.

De toutes façons même si à la base il avait une suspicion de mariage blanc, le délai pour agir est de 5 ans à compter de la célébration du mariage et l'action n'aurait pu être intentée dans ce cas que par l'épouse.

Cordialement

Par Visiteur

Je vous remercie de votre réponse.

C'est au bénéfice du doute. Il y a bien un arrangement d'ordre financier concernant l'appartement.

C'est se retrouver dans une situation stupide de ménage à 3 de faire deux gros sacrifices parce qu'un couple se rattache à l'aspect matériel d'un bien qui a une valeur très médiocre.

Je pense que ce couple ne trouvera jamais un terrain d'entente si il y a divorce. Pour le moment le couple conserve ses acquis entre guillemets.

C'est très dommage de se retrouver mêlé à une telle situation.

Si l'épouse n'a pas intenté le mariage c'est parce qu'elle y trouve son compte. Elle a obtenu à l'amiable une pension.

Dans l'esprit de ces 2 personnes leur séparation de fait vaut un divorce et si une tierce personne voulait s'engager elle n'avait aucune que les époux divorcent.

Il valait mieux s'en rendre compte très vite et tout laisser tomber à défaut de se retrouver au coeur d'un conflit sans aucune issue puisqu'ils ne veulent pas dépenser d'argent pour dissoudre leur mariage.

Cordialement

Par Visiteur

Madame,

Je comprends bien mais vous ne pouvez obliger une personne à divorcer.

Le divorce est un acte qui ne regarde que les époux et bien que la situation vous semble absurde et vous fasse souffrir vous ne pouvez intervenir.

Cordialement

Par Visiteur

Je suis d'accord.

Quand quelqu'un parle d'engagement d'avoir absolument envie d'un enfant et qui fait abstraction de son mariage l'épouse qui se moque que son mari ait une amante c'est absurde.

Pour des époux sans enfant avec chacun leur situation qui vivent séparément qui ont respectivement 38 et 43 ans et depuis plus de 2ans vivent de façon là c'est soit un couple qui accepte l'infidélité qui n'arrive pas à rompre ou alors qui ne vit que sur leur passé qui sont restés figés.

Pour moi le mari ne peut pas rester lié à son passé et aller de l'avant avec une autre femme.

Malgré mes 25 ans j'ai préféré rompre que de gâcher mon avenir avec un couple qui n'aurait jamais divorcé et qui peut être aurait rétabli une vie commune.

C'est un couple qui n'est pas intéressant et qui a oublié d'évoluer et qui peut rester toute une vie marié sur le papier.

C'est le monde à l'envers en fait.

Je vous remercie de m'avoir consacré de votre temps pour m'éclairer de cette triste expérience

Cordialement.

Par Visiteur

Une question

A qui ai-je eu l'honneur durant cette conversation?

J'étais mlle Lucie Hochet, commerciale résidant dans les Yvelines.

Par Visiteur

Chère Madame,

Je comprends parfaitement mais malheureusement le droit ne peut intervenir dans les relations conjugales. Malheureusement chacun gère sa vie à sa façon.

Je suis docteur en droit et chargée d'enseignement à la faculté de droit de Montpellier.

Bien cordialement

Par Visiteur

C'est sur que le droit ne peut intervenir dans les affaires conjugales sauf demande d'un des époux.

Ce que je retiendrai de cette expérience que certains n'ont malheureusement aucun principe et encore moins une morale.

De nos jours je trouve que les gens ont trop de facilités face à ce genre de chose.

Pour le statut de séparation de fait ne devrait pas exister et finalement beaucoup de couples jouent la dessus.

Je n'ai pas trop à me plaindre car l'homme m'a dit qu'il était séparé et il aurait très bien pu dissimuler.

Avec de tels comportements on dévalorise le mariage.

De nos jours on constate qu'il y a de moins en moins de mariages que ce n'est plus un gage de fidélité et que dans quelques décennies un couple qui se mariera passera pour marginal.

Aujourd'hui on peut être célibataire on peut vivre en concubinage pacsé marié sans contrat ou avec contrat. On peut être marié et vivre séparément et tous les cas les gens font ce qu'ils veulent.

C'est dommage.

Je vous souhaite une bonne continuation à l'université de Montpellier et merci

Par Visiteur

Chère Madame,

Je partage parfaitement votre opinion mais malheureusement les mentalités évoluent et certains profitent.

Vous avez eu la malchance de tombée amoureuse d'un homme peu enclin à s'engager véritablement dans une nouvelle relation.

J'espère sincèrement que vous trouverez un homme qui partage davantage vos valeurs.

Bonne continuation à vous aussi et merci pour vos encouragements et pour nous avoir accordé votre confiance.

Bien sincèrement.